## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE MRC DE PORTNEUF

## AVIS DE PROMULGATION

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 17 avril 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 255 constituant le comité consultatif d'urbanisme
- Règlement numéro 257 relatif aux dérogations mineures

Les présents règlements entrent en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des règlements ci-haut mentionnés au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde qui sont du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, ou en faisant la demande par téléphone au 418 277-2124, poste 101 ou par courriel à info@saintubalde.com

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 27e JOUR D'AVRIL 2023

Julie Trancoeur

Directrice générale et greffière-trésorière

## Certificat de publication

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, j'émets ce certificat ce 27 avril 2023

Lulie Francoeur

Directrice générale et greffière-trésorière